

Mémoire sur la proposition
de délimitation de la carte électorale

Circonscription électorale de Blainville

Déposé à la
Commission de la représentation électorale du Québec

par
Monsieur Pierre Gingras
Député de Blainville



Saint-Jérôme, le 29 avril 2008

POSITION DÉPOSÉE PAR :

MONSIEUR PIERRE GINGRAS

Député de Blainville

Le mandat que s'est vu confier la Commission de la représentation électorale, soit de proposer un redécoupage de la carte électorale est tout particulièrement difficile.

Étant conscient qu'il s'avère difficile de faire une adéquation entre les différentes considérations nécessaires à la composition des circonscriptions électorales;

Étant conscient de l'importance à accorder à l'égalité du vote des électeurs dans les différentes circonscriptions;

Étant conscient de l'importance de la préservation de nos communautés naturelles à l'intérieur des circonscriptions;

Je suis conscient des exigences avec lesquelles la Commission doit jongler pour parvenir à trouver et à conserver une représentation adéquate au sein de tout le Québec.

Introduction

Selon moi, le nouveau découpage proposé qui vise à transférer la ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans la circonscription de La Plaine ne respecte pas en totalité l'article 15 de la loi électorale, notamment au niveau géographique et sociologique. De plus, l'accessibilité et la configuration de la région ne sont pas préservées.

Il sera donc question, dans les lignes qui suivront, d'identifier mes différentes préoccupations face à la nouvelle carte électorale proposée puisque selon moi, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit rester dans la circonscription de Blainville.

Géographie et Configuration de la région

Géographiquement, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines se situe dans la région administrative des Laurentides. Elle fait partie de la circonscription de Blainville depuis 1992 et compose la MRC Thérèse-de Blainville¹ avec six autres villes depuis sa création.

Les villes de cette MRC sont regroupées à l'intérieur de seulement deux circonscriptions, soit Groulx² et Blainville³. Conséquemment à cela, la concertation, la coopération et la cohérence entre les différents intervenants, soit les instances politiques municipales et provinciales et les organismes, se font de façon naturelle et efficace puisque les sept (7) villes de la MRC ont plusieurs priorités et objectifs communs.

Sociologique

Tel qu'écrit par Léon Dion, politologue québécois, « pour une collectivité comme pour un individu, le fait initial, c'est le nom reçu ou choisi. Ce nom la désigne, il acquiert un sens à la mesure de ce qu'elle devient, il l'identifie »⁴.

Pour la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, le nom de la circonscription à laquelle elle appartient et son territoire auront changé quatre (4) fois depuis trente (30) ans et pour une cinquième fois, on lui propose de changer à nouveau.

Pour les citoyens et citoyennes anneplinois, ce cinquième changement de circonscription risque de soulever l'incompréhension puisqu'en effectuant une nouvelle modification, on crée chez eux une insécurité identitaire, voire une fragilisation de l'identité collective.

¹ Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse.

² Boisbriand, Rosemère, Sainte-Thérèse.

³ Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Sainte-Anne-des-Plaines.

⁴ *Une identité incertaine*, Léon Dion, «<http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/pul/dumont/fdchap29.html>»

En effet, comme le suggère le sociologue québécois Fernand Dumont dans sa définition, « l'identité est une notion basée sur l'accumulation de traits culturels ». Ainsi, on constate que la ville de Sainte-Anne-des-Plaines partage une identité forte avec les autres villes de la MRC puisque ensemble, elles partagent les mêmes organismes et les mêmes instances :

- Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides (ASSS)
- Carrefour Jeunesse Emploi Thérèse-de Blainville (CJE)
- Chambre de Commerce et d'Industrie Thérèse-de Blainville (CCITB)
- CLSC Thérèse-de Blainville
- Conférence Régionale des Élus des Laurentides (CRÉ)
- Conseil de la culture des Laurentides (CCL)
- Conseil Intermunicipal de Transport des Laurentides (CIT)
- Commission scolaire Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI)
- Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)
- Hôpital régional de Saint-Jérôme
- Le Petit Théâtre du Nord
- Moisson Laurentides
- Musée d'art contemporain des Laurentides
- Palais de Justice de Saint-Jérôme
- Praxis Art Actuel
- SODET (CLD Thérèse-de Blainville)
- Théâtre Inédit
- Théâtre Lionel-Groulx
- Visionn'art et Spectacles
- etc.

On peut aussi constater que la ville de Sainte-Anne-des-Plaines et les six (6) autres villes de la MRC Thérèse-de Blainville sont toutes membres de la CMM, contrairement à la circonscription de La Plaine pour laquelle Sainte-Anne-des-Plaines avec la portion de Terrebonne, seraient les deux seuls territoires de la circonscription à en faire partie. Cela pourrait ainsi créer une dichotomie au niveau des revendications des villes de cette circonscription tout en démobilisant les deux villes impliquées au sein de la CMM.

La création de la nouvelle circonscription de La Plaine, telle que proposée, pourrait aussi avoir comme impact d'isoler la ville de Sainte-Anne-des-Plaines du reste de son territoire d'appartenance, donc de sa MRC, mais aussi de sa nouvelle circonscription conséquemment à ses contraintes particulières et à son appartenance à la région administrative des Laurentides et de la MRC Thérèse-de Blainville.

Par ce changement de circonscription, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines serait représentée, à l'assemblée nationale, par un député qui aurait le mandat de défendre les intérêts de quatre (4) MRC :

- des Moulins (pour la partie de la ville de Terrebonne);
- Montcalm (pour la municipalité de saint-Calixte);
- Rivière-du-Nord (pour la municipalité de Sainte-Sophie); et
- Thérèse-de Blainville (pour la ville de Sainte-Anne-des-Plaines)

La représentation exercée par le député serait donc affaiblie par les différentes priorités et réalités que vivent ces quatre (4) MRC avec leurs propres organismes et leurs différentes instances politiques.

Il faut se rappeler qu'à la base, les MRC ont été mises sur pied pour créer des communautés basées sur les habitudes de vie des villes et de leurs citoyens et citoyennes. Les revendications des municipalités étant souvent faites par la MRC, elles ont donc moins de poids dans une circonscription où un député doit en représenter quatre (4). À mon avis, il faut donc tenter de minimiser le nombre de MRC dans chaque circonscription si nous voulons favoriser une articulation adéquate des communautés.

Accessibilité

Accessible à partir de la 640 et de plusieurs rangs qui la relie à Blainville, Mirabel et Saint-Jérôme, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines partage actuellement le même désir que celui de la ville de Bois-des-Filion concernant le parachèvement de l'autoroute 19. D'ailleurs, elle partage cet objectif commun avec toutes les villes de la MRC Thérèse-de Blainville et des maires de Laval et de Saint-Jérôme. Cela démontre ainsi que la ville de Sainte-Anne-des-Plaines a, au niveau de l'accessibilité, plus de lien vers le sud et l'ouest.

De plus, son Conseil Intermunicipal de Transports (CIT) est celui des Laurentides, liant encore la ville à la MRC Thérèse-de Blainville.

Conclusion

Transférer la ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans la circonscription de La Plaine remet en cause l'identité et le lien d'appartenance que doivent créer les régions administratives, les circonscriptions et les MRC. Ces dernières devraient être plus que des frontières territoriales.

Dans le cas de l'actuelle circonscription de Blainville et de la MRC Thérèse-de Blainville, les frontières sont déterminées par une appartenance à une identité culturelle et politique très forte. Cette dernière est basée sur plusieurs intérêts communs qui lient les villes de la circonscription de Blainville à ceux des villes de la circonscription de Groulx, créant ainsi une MRC forte et rayonnante.

L'identité des citoyens et citoyennes a un lien direct avec l'identité qu'a sa ville avec sa circonscription, sa MRC et sa région administrative. Si les trois sont incohérentes et ne sont pas unies au niveau de la représentation, voire du même député, l'identité des citoyens et citoyennes pourrait s'affaiblir, diminuant ainsi la force locale qui émerge de la ville et qui doit se refléter au sein de la municipalité afin de faire briller la région.

Dans un souci d'égalité du vote des électeurs, on oublie donc l'importance du lien d'appartenance de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines à sa circonscription en vertu d'un calcul mathématique. En effet, en changeant de circonscription à nouveau et de délimitations territoriales, on effrite le concept de la représentation effective des électeurs car on leur retire, une fois de plus, leur identité, ce qui risque de soulever l'incompréhension auprès des citoyens et citoyennes anneplinois, voire l'indifférence.

Cela pourrait donc engendrer un désintéressement de la population devant l'importance d'exercer son devoir de citoyen, soit celui de voter.

Sans identité, la démocratie perd ainsi tout son sens.

De plus, avec la démonstration des différents organismes qui lient Sainte-Anne-des-Plaines à la MRC Thérèse-de Blainville, on constate qu'en la retirant de la circonscription de Blainville, son pouvoir de représentation auprès du député se fragilise, tout comme son lien d'appartenance.

En effet, la circonscription de La Plaine, telle que proposée, n'est pas homogène, car elle est à l'intérieur de deux régions administratives, de quatre (4) MRC, impliquant ainsi tous les organismes liés aux différentes MRC qui voudraient, avec raison, voir le député exercer son devoir de représentation à toutes les tables.

La ville de Sainte-Anne-des-Plaines a donc tout avantage à rester dans la circonscription de Blainville afin de favoriser la concertation déjà établie depuis plusieurs années avec les divers organismes qui gravitent autour d'elle, mais aussi pour assurer la cohésion de la représentation qui doit être assurée par le député selon les intérêts, les priorités et les réalités des villes qu'elle représente afin de faciliter la concertation tant au niveau local, municipal, régional que provincial.

Selon moi, il est donc impératif que la Commission prenne en considération le respect des limites des territoires des MRC et des régions administratives.